

Department of Health / Ministère de la Santé  
 Public Health New Brunswick /  
 Santé publique Nouveau-Brunswick  
 P.O. Box | Case postale 5100  
 Fredericton, NB | Fredericton (N.-B.) E3B 5G8  
 Telephone | Téléphone 506-457-4800  
 Facsimile | Télécopieur 506-443-8702

<b>Date</b>	March 16, 2023 / Le 16 mars 2023
<b>To / Destinataire</b>	Medical Officer of Health/ Médecin-Hygienistes; PH Directors/ Managers-Directeurs et gestionnaires de la Santé publique; NB Pharmacist Association/ Association des pharmaciens du NB and/ et NB College of Pharmacists/ l'Ordre des pharmaciens du NB; RHAs primary care and nursing sectors/ Soins de santé primaires et secteurs infirmiers des régies régionales de la santé; PHNB Primary care sector/ Soins Primaires SPNB ; Pharmaceutical services/ Services pharmaceutiques; NB Medical Society/ Société médicale du NB; PH Immunisation Coordinators/ Coordonnateurs en immunisation des santé publiques; First Nations Communities/ Communautés des Premières Nations; NANB/ AIINB; ANBLPN/ AIAANB; Social Development/ Développement Social; Services Extra Mural/ ExtraMural Services; Private Immunization Services/ Services d'immunisation privés
<b>From / Expédition</b>	Isabelle Gagné , Nadia Drisdelle, Shelley Landsburg Director of Prevention and Control Branch/ Directrice de la Prévention et du contrôle des maladies
<b>Copies</b>	Wendy Donovan, Executive Director/ Directrice executive; Eric Levesque, Associate Deputy Minister/ Sous-ministre délégué; Dr. Leger, Deputy Chief Medical Officer of Health/ Médecin-Hygieniste en chef adjoint; Janice Jardine, Suzann Feggos, Carole Breau, Olena Pavlenko
<b>Subject / Objet</b>	Updates to the New-Brunswick Immunization Program Guide/ Mises à jour du Guide d'immunisation du Nouveau-Brunswick

Dear Colleagues:

The COVID-19 pandemic triggered a need for expansion of immunization service delivery in New-Brunswick (NB). Based on lessons learned, Public health New-Brunswick (PHNB) conducted a review of its [New-Brunswick Immunization Program Guide](#) (NBIPG) policies .These updated policies aim to bring clarity and standardization to ensure both immunizers and employers are supported in providing publicly funded vaccines to the public. Evidence has demonstrated that incorporating best practice standards in immunization leads to higher vaccine coverage rates,

Chers collègues,

La pandémie nous a fait évoluer dans la façon d'offrir les services d'immunisation au NB. À la suite des leçons apprises de cette pandémie, la Santé publique du NB a procédé à un examen et à une révision des politiques de son [Guide du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick](#) (GPINB). Ces mises à jour visent à clarifier et uniformiser ces politiques afin que les vaccinateurs et les employeurs soient soutenus dans la prestation des vaccins administrés au public qui sont financés par la province. Les preuves ont démontré que l'intégration des normes de meilleures pratiques en matière d'immunisation permet d'obtenir des taux de couverture vaccinale plus élevés,

which in turn provides the highest possible level of community protection against vaccine preventable diseases.

Below is the list of the 3 policies which have been addressed at this time:

- **Policy 2.15-Management of Vaccine Administration Errors or Deviation for all Immunizers**
  - To provide standards to all immunizers on the management of vaccine errors and deviations.
- **Policy 2.4- Immunization Competency Standards for All Immunizers.**
  - To provide standardized education for all immunizers in NB.
- **Policy 2.5 - Directive for the Administration and Provision of All Immunization Services.**
  - All immunizers are entitled to administer publicly funded vaccines with a written order from an authorized prescriber

As a reminder, competency in vaccine practice is a shared responsibility by each individual professional immunizer and where relevant, by the employing agency. Employers should ensure they have policies in place to support best competent standards of immunization practice including access to the required, ongoing education. PHNB recognizes that not all immunization environments are the same and many professionals have already met competencies required for immunization within their specific professional realms.

Those who have been immunizing and have not completed **any** formal immunization education per the standards set in policy 2.4 will need to attain proficiency. An example of an available and recognized educational program approved for use is the [Education Program for Immunization Competencies](#) (EPIC) program. Each employer will decide how best to implement the standards in their environment.

ce qui assure le plus haut niveau possible de protection à une communauté contre les maladies évitables par la vaccination.

Vous trouverez ci-dessous la liste des trois politiques qui ont été révisées à ce jour :

- **Politique 2.15 - Gestion des erreurs et des écarts dans l'administration des vaccins pour tous les vaccinateurs**
  - Fournir des normes à tous les vaccinateurs sur la gestion des erreurs et des écarts dans l'administration des vaccins.
- **Politique 2.4- Normes de compétences en matière d'immunisation applicables à tous les vaccinateurs**
  - Fournir une formation uniforme à tous les vaccinateurs du Nouveau-Brunswick.
- **Politique 2.5- Directive pour l'administration et la prestation de tous les services d'immunisation.**
  - Tous les vaccinateurs doivent administrer les vaccins financés par l'État sur une ordonnance écrite d'un prescripteur autorisé

Rappelons que la compétence en matière de vaccination est une responsabilité partagée par chaque professionnel de la santé et, le cas échéant, par l'organisme qui les embauche. Les employeurs doivent s'assurer d'avoir des politiques en place afin de soutenir les meilleures pratiques en matière de d'immunisation et de mise en œuvre de ces politiques, y compris l'accès à de la formation continue. La Santé publique du NB reconnaît que tous les milieux d'immunisation ne sont pas tous les mêmes et que de nombreux professionnels ont déjà acquis les compétences nécessaires requises dans le cadre de leur domaine professionnel.

Les professionnels qui vaccinent mais qui n'ont pas suivi de formation officielle sur la vaccination conformément aux normes établies dans la politique 2.4 devront acquérir ces compétences. Un exemple de programme de formation disponible et reconnu, dont l'utilisation est approuvée, est le [Programme de formation sur les compétences en matière d'immunisation](#)-EPIC. Chaque employeur décidera de la meilleure façon de mettre en œuvre ces normes de pratique dans leur milieu de travail. Il est

It is reasonable to have an implementation period of 1-2 years.

Please note that education costs are not covered by the Department of Health. For more information about EPIC or for bulk purchase inquiries, contact [pedagogy@cps.ca](mailto:pedagogy@cps.ca). As an alternative, independently developed skill-based learning program must be approved by the Department of Health prior to their implementation.

NB authorized prescribers who administer vaccines will continue to complete accredited immunization competency learning program supported by their regulatory professional college or association and have a framework in place to complete regular competency reviews.

As more policies and standards are updated, they will be shared with all partners. For these initial revisions a prerecorded French and English webinar is available on the NBIPG under related links: [NB Immunization Guide Updates - Webinar](#) (March 2023).

The Department of Health continues to appreciate and applaud your commitment to public safety and vaccinating our population.

raisonnable de prévoir une période de transition de 1 à 2 ans.

Veuillez noter que les frais de cette formation ne sont pas payés par le ministère de la Santé. Pour plus d'informations sur EPIC ou pour des demandes d'achat en gros, veuillez contacter [pedagogy@cps.ca](mailto:pedagogy@cps.ca). En guise d'alternative, les programmes d'apprentissage basés sur les compétences développés de manière indépendante doivent être approuvés par le ministère de la Santé avant d'être mis en œuvre.

Les prescripteurs autorisés du Nouveau-Brunswick qui administrent des vaccins continueront à suivre un programme accrédité de formation des compétences en matière d'immunisation qui sera soutenu par leur collège ou association professionnelle et disposeront d'un cadre pour procéder à des examens réguliers des compétences.

Nous continuerons de partager avec l'ensemble de nos partenaires au fur et à mesure que d'autres politiques et normes seront mises à jour au cours de l'année 2023. Pour ces révisions initiales, un webinaire en français et en anglais a été pré-enregistré et est disponible sur le site du GPINB sous le lien suivant: [Mises à jour du Guide d'immunisation du Nouveau-Brunswick - Webinaire](#) (mars 2023).

Le ministère de la Santé continue d'apprécier et de vous féliciter pour votre engagement en matière de sécurité publique et de vaccination de notre population.



---

Shelley Landsburg, BN, RN, MPH / inf. aut., B. Sc. Inf., MSP  
Director of Prevention and Control Branch /  
Directrice de la Prévention et du contrôle des maladies.